



MODALITÉS D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

1

L'INSCRIPTION

Pour pouvoir vous inscrire à l'université, veuillez-vous connecter via le lien suivant :

Si vous êtes **lycéen** :

<https://www.unilim.fr/admission/je-suis-lyceen/>

Si vous êtes **étudiant** :

<https://www.unilim.fr/admission/je-suis-etudiant/>

Si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, auto-entrepreneur, artisan, commerçant, exploitant agricole, profession libérale, veuillez vous rapprocher de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) pour connaître les modalités spécifiques d'inscription. Vous relevez peut-être de la formation continue.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la DFCA – dfc@unilim.fr :

<https://www.unilim.fr/dfca/2026/06/inscription-2026-2027/>

2

LES TARIFS

EN FORMATION
INITIALE

Diplôme d'État d'ergothérapeute	3 ans	1568 euros dont 178 euros de droits d'inscription par an
Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute	1er cycle : 2ème et 3ème année	178 euros de droits d'inscription par an
Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute	2ème cycle : 4ème et 5ème année	255 euros de droits d'inscription par an
Certificat de Capacité d'orthophoniste	5 ans	565 euros de droits d'inscription par an
Certificat de Capacité d'orthoptiste	3 ans	346 euros de droits d'inscription par an

3

LES DATES D'INSCRIPTION

ATTENTION



Ne manquez pas les dates de connexion !

Veuillez noter que les périodes d'inscription à l'ILFOMER sont plus réduites que celles indiquées sur le site de l'Université de Limoges.

Deux périodes de connexion sont possibles pour votre inscription ou ré-inscription :

PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
Du 6 à 13h au 9 juillet 2026 (à partir du 7 juillet pour une première inscription à l'Université de Limoges)	Du 25 au 31 août 2026

*** Les cartes étudiantes et les certificats de scolarité seront actualisés et/ou distribués en septembre 2026.**

4

L'ATTES TATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Tous les étudiants de l'institut ont des stages obligatoires au cours de leur cursus.

Vous devez donc impérativement fournir pour chaque année universitaire, une **attestation de responsabilité civile** couvrant votre activité en stage : dommages corporels et matériels.



5

LES STAGES ATTESTATION DE VACCINATION & CERTIFICAT MÉDICAL

Tous les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à l'ILFOMER doivent impérativement faire compléter par leur médecin traitant avant la rentrée, une **attestation de vaccinations** (téléchargeable sur le site www.unilim.fr/wp-content/uploads/sites/8/2026/06/7_Attestation-vaccination-sante-2026-27.pdf). Celle-ci, une fois complétée et signée par le médecin, sera à déposer sur l'espace numérique de travail BIOME comme pièce justificative à joindre à l'inscription.

Les étudiants admis en **orthoptie**, devront fournir en plus **par mail**, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;

Une tenue veste/pantalon blanche ou blouse est obligatoire sur les lieux de stage : il est coutumier que les étudiants d'une même promotion fassent une commande groupée dès la rentrée à leur initiative.

6

LES BOURSES

➤ Les étudiants inscrits au certificat de capacité d'Orthophoniste ou d'Orthoptiste

relèvent, pour les bourses, du **CROUS** de Limoges.

Pour ceux qui n'ont pas fait la demande, vous devez vous connecter sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>, et cliquer sur demande de dossier social étudiant (DSE).

Si la demande a été faite auprès du CROUS de votre région d'origine, vous devez contacter le CROUS de Limoges à contact@crous-limoges.fr, le plus rapidement possible, en indiquant votre situation, votre région d'origine, et votre numéro de boursier.

➤ Les étudiants inscrits aux diplômes d'État de Masseur-kinésithérapeute ou d'Ergothérapeute

relèvent, pour les bourses, du **Conseil Régional** de la Nouvelle Aquitaine.

Les demandes de bourse devront se faire sur le site boursesanitairesociale.fr de la Région Nouvelle-Aquitaine, **entre le 4 juin et le 26 novembre 2026**, à partir du lien suivant :

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/etudier/formations-sociales-paramedicales-et-sante-une-bourse-regionale>.

!! IMPORTANT !! : Vos demandes de bourse CROUS faites pour 2026/2027 doivent être annulées auprès du CROUS contact@crous-limoges.fr



Les étudiants en ergothérapie ou en masso-kinésithérapie doivent sélectionner comme nature de bourse : « bourse collectivité territoriale ».

7

LA DATE DE RENTRÉE

PRÉSENCE OBLIGATOIRE

MARDI **1^{ER}** SEPTEMBRE 2026

- 09H00 -

AMPHI 1

RDC Bâtiment des Formations Sanitaires
Campus Vanteaux
39F rue Camille Guérin, 87036 LIMOGES

VENIR AVEC UN ORDINATEUR OU UNE TABLETTE

L'ILFOMER est fermé du lundi 13 juillet au mercredi 19 août 2026 inclus.

BIENVENUE À L'ILFOMER !

TOUS NOS VOEUX DE RÉUSSITE

✉ ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr

☎ 05 . 87 . 08 . 08 . 74



Université
de Limoges